

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 20 décembre 2017*

*L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 13 décembre 2017.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10  
Votants : 12*

*Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. CORNET  
– M. GRENIER – M. HILAIRE – M. EUVRARD – Mme PIQUEMAL –  
M. BOUNIARD – M. JOLLIVET.**

**Excusés : M. GAUTHIER a donné procuration à Mme CROZIER.  
M. TESTON a donné procuration à M. HILAIRE.**

**Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD – Mme LEBRAT.**

Mme CROZIER a été élue secrétaire.

**Objet : Vœux de soutien de la commune d'ALBA LA ROMAINE aux bailleurs sociaux de l'Ardèche.**

VU la Stratégie Logement annoncée par le Gouvernement le 20 septembre 2017;

VU, notamment les dispositions des articles 40 et 52 du projet de Loi de finances pour 2018 :

CONSIDERANT que l'accès à un logement abordable est une préoccupation majeure pour les 1 446 habitants d'ALBA LA ROMAINE ;

.../...

CONSIDERANT que l'article 52 du PLF pour 2018 prévoit une baisse de 1,7 milliard d'euros du montant des APL concentrée sur le seul parc social qui ne capte, pourtant, que 45% des aides ;

CONSIDERANT que la politique de diminution de l'aide personnalisée au logement et de baisse concomitante des loyers d'environ 60 euros imposée de manière autoritaire aux bailleurs sociaux va impacter de plus de 16 millions d'Euros la situation financière de l'ensemble des organismes HLM de la Drôme et de l'Ardèche et va inéluctablement contribuer à freiner leur politique d'investissements en logements neufs, en réhabilitations, entretien et optimisation énergétique de leur parc existant dont les locataires seront les premières victimes ;

QUE les « contreparties » annoncées en termes de taux du livret A et de lissage de la charge de la dette sont illusoires et non proportionnées ;

QUE le choc de l'offre ambitionnée par le Gouvernement va se traduire par une chute de la production sur le territoire d'ALBA LA ROMAINE ;

CONSIDERANT que l'arrêt de l'APL Accession et la fin du PTZ dans le neuf en zone B2 et C va accentuer cette chute de production ;

CONSIDERANT que de manière totalement inéquitable, les bailleurs de notre territoire qui accueillent un grand nombre de demandeurs de logement très modestes seront plus fortement touchés ;

CONSIDERANT que cette baisse drastique des investissements des bailleurs sociaux va impacter la vitalité de l'économie locale et, notamment, du tissu des entrepreneurs locaux dans le bâtiment ; que ce sont autant d'emplois non délocalisables qui sont à terme menacés ;

CONSIDERANT que les projets de logements et d'aménagements de notre territoire s'en trouveront impactés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet le vœu que :

Le Gouvernement renonce à s'attaquer aux loyers des bailleurs sociaux qui sont au cœur de leur équilibre économique et sur lesquels sont assis leurs annuités de remboursement d'emprunt et leur stratégie de développement ;

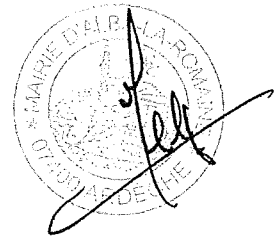
Le Gouvernement fasse d'une véritable politique des aides à la pierre le cœur du « choc de l'offre » annoncé et permette ainsi aux bailleurs sociaux de construire des logements dont les loyers seront accessibles aux plus modestes de nos concitoyens ;

.../...

AUTORISE Monsieur le Maire, à alerter le député M. SAULIGNAC de la 1ère circonscription et les sénateurs du département de l'Ardèche sur les conséquences du volet logement du projet de loi de finances.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 20 décembre 2017.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 21 décembre 2017.  
LE MAIRE  
André VOLLE.



REÇU A  
LA PREFECTURE LE

26 DEC. 2017

